

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **DELL’ACQUA SA**, Jacquesé-Philibert-de-Sauvage
37, 1219 Châtelaine
2. **Remarques:** Exploitation d’une entreprise de menuiserie et
d’ébénisterie.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation (réf. n° 1);
2. L’état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49